

GALERE

41 Rue Jobin 13003 Marseille

☎ 04.91.08 28 15

✉ galere@hotmail.fr

Association sans but lucratif (loi de 1901) Soutenue en droit commun et/ou en Politique de la Ville par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (ACSE) par l'État, la Région, le Conseil Général, les Villes de Marseille et Septèmes-les-Vallons Secteur radio éligible au Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER) Association de Jeunesse et d'Éducation Populaire agréée par la DDJS des Bdrh sous le N° 13-593 SIRET 3311629900039 APE 6010Z

POUR UN EMPRUNT SOLIDAIRE APPEL AUX AUDITEURS ET AMIS DE GALERE

1979-2009 : 30 ans déjà.

Galère, radio Galère, une association, une radio, nées du combat pour la libération des ondes, dès 1979, contre le monopole d'Etat ; un projet, une longue histoire et une Charte qui nous rassemble et nous engage pour des programmes de créations, de divertissement et d'information, rythmés par les événements qui dans le monde et la société nous interpellent et qui suscitent, dans le public, le besoin d'expression et de débats.

Radio Galère, « un média social et culturel de proximité » : c'est ainsi que le CSA reconnaît l'utilité et la singularité de notre radio. Une reconnaissance mais surtout pas un aboutissement tant sont nombreux les défis qui attendent les radios associatives : techniquement, avec le passage imposé et généralisé au numérique pour la diffusion et la réception radiophoniques et sur le plan financier, face à la précarisation des financements publics, sur le plan local et national.

Aujourd'hui on peut attendre beaucoup de Radio Galère quand la galère de la crise économique et sociale justifie que les libertés, droits et solidarités s'expriment à travers une information indépendante et ancrée dans les mouvements sociaux et culturels qui portent les transformations du monde et de la société.

Indépendance et moyens financiers

Nous cherchons depuis toujours à équilibrer nos comptes car c'est la condition de notre indépendance ; nous le faisons en développant nos recettes d'activité et en limitant les dépenses. Par activités nous entendons des missions et donc des émissions dont l'intérêt pour le public sont reconnues par les institutions et pour lesquelles nous recevons des subventions ; et nous complétons ces subventions par d'autres recettes d'autofinancement : productions d'émissions rémunérées à l'usage du public ou d'autres radios, messages d'intérêt général, prestations de services, cotisations, dons. Il est clair aussi que par activités, nous entendons refuser des recettes qui proviendraient de parrains providentiels, de financements partisans ou religieux et de la publicité, totalement prohibées dans notre Charte.

Limiter nos dépenses, c'est d'abord compter sur nous-mêmes, pour la gestion des charges de notre émetteur et de notre local par exemple, et sur le bénévolat de nos adhérents complémentaire de l'équipe salariée. Nous équilibrons nos comptes d'activité malgré des subventions variables d'une année sur l'autre et qui n'ont pas augmenté depuis 2002, ce qui leur a fait perdre 20% de leur pouvoir d'achat.

L'association GALERE a pour objectifs de favoriser le développement social et culturel de la population de l'aire marseillaise dans sa diversité en luttant contre toutes les formes d'exclusion et de racisme. A cet effet, elle mène toutes actions sociales utiles et met également en œuvre un programme radiophonique : Radio Galère, autorisé par la Haute Autorité de la communication audiovisuelle par décision 13-01 du 12.12.83 (J.O. Du 22.3.84), autorisation renouvelée depuis par le CSA

Pour appeler l'antenne 04.91.08.28.10

URL : radio.galere.free.fr

RADIO GALERE



88.4 FM

Il n'en va pas de même pour les coûts de gestion : nous sommes fortement pénalisés par le retard dans le paiement des subventions ; le fait de fonctionner à découvert bancaire 10 mois sur 12 sans pouvoir payer toutes les charges en temps réel, produit annuellement des frais induits : agios, majorations des factures et charges sociales, frais d'huissiers. Ils représentent entre 4000 et 6000 euros par an et ce depuis plus de 10 ans. Ces frais cumulés sur 10 ans représentent le double de la dette totale de notre association : 27000 euros soit 22% de nos recettes annuelles. Cette dette pourrait se résorber progressivement si nous disposions d'un fonds de roulement suffisant sur la durée. Nous éviterions une asphyxie et surtout le « recours » à des licenciements du Personnel, un choix malheureusement contraint pour de nombreuses associations, ce qui dans notre situation serait injuste au regard des causes de nos difficultés.

Un emprunt solidaire

Un fonds de roulement pour Galère ne peut résulter que de la solidarité de ses adhérents, amis et auditeurs et non d'un « plan de sauvetage » bancaire ou commercial. Notre objectif est d'obtenir par des prêts un montant de 40000 euros qui représente le pic de notre découvert bancaire : 200 bons de 200 euros pour une souscription renouvelable périodiquement. Ainsi les prêts 2009 seront remboursés le 31 décembre 2010.

Cette échéance de remboursement nous donnerait le temps de tester la validité et les premiers effets du fonds de roulement : une économie de charges de plus de 5000 euros. Une autre tranche de souscription, éventuellement avec d'autres souscripteurs, commencerait courant 2011, remboursable fin 2012. Une souscription assortie des garanties d'usage : reconnaissance de dettes par Galère et engagement de remboursement à date convenue, compte spécifique d'accueil pour ces prêts, distinct du compte courant Galère et déclaration en banque sur le statut de ce compte, information régulière des souscripteurs sur les comptes Galère 2009 et l'état de la trésorerie.

Nous savons qu'un prêt, même de 200 euros, bloqué durant 18 mois ou plus, représente un effort important, voire un sacrifice, pour certains, en période de crise. Nous savons aussi que la générosité envers Galère depuis 30 ans n'a jamais été un vain effort et qu'elle a contribué aussi à faire de Radio Galère la radio de ses amis et auditeurs.

Ci dessous, à retourner à l'association GALERE (41 Rue JOBIN 13003 MARSEILLE)

✂

Bon de souscription

J'adhère à l'emprunt solidaire proposé par l'association Galère...

NOM, Prénom :

Adresse :

Téléphone, Courriel :

Ci joint un chèque de : (par multiple de 200) Euros établi à l'ordre de l'association GALERE

constituant autant de parts de l'emprunt solidairelancé en Mai 2009

J'attends reçu et reconnaissance de dette que je recevrai par retour de courrier

J'ai pris connaissance que le remboursement sera exigible en décembre 2010

signature :